



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes
collectifs- DP2

Référence

Dossier suivi par
Monique VEAUGIER
04 91 99 67 52

Laury REINAUD
04 91 99 67 46

Geneviève BILLO
04 91 99 67 47

Fax
04 91 99 67 81

Mél.
ce.dp13dp2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Le Directeur académique des
Services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles

sous couvert de :

- mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale
- mesdames et messieurs les principaux de collège

Marseille, le 12 novembre 2014

Objet : Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) – Année Scolaire 2015-2016

Un stage de préparation à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) est assuré par l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS-HEA) de Suresnes (Hauts de Seine).

Les modalités de recrutement des candidats au stage préparant au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée sont pour l'essentiel, identiques à celles des années antérieures (cf. circulaire n° 95-003 du 4 janvier 1995 – BO n° 2 du 12 janvier 1995). Les conditions exigées des personnels sont prévues par les dispositions de l'arrêté du 19 février 1988, modifié notamment par l'arrêté du 9 janvier 1995 – BO n° 6 du 9 février 1995.

Peuvent être candidats les personnels enseignants du premier degré

- titulaires de l'un des diplômes suivants :
 - certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires ou de l'un des diplômes auxquels il se substitue.
 - diplôme de psychologie scolaire (délivré par les Universités).
 - diplôme d'état de psychologie scolaire (créé par le décret n°089-684 du 18.09.89).
 - ou nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue scolaire.
- avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue.

Une priorité sera accordée aux candidats ayant encore au moins trois années de service à effectuer à l'issue du stage de formation.



Le nombre de départ en stage de D.D.E.E.A.S sera validé à l'issue de la Commission Technique Spécial Départemental en février 2015. Les candidats seront classés selon le barème en vigueur et avertis par courrier sous couvert de leur I.EN.

2/2

Le dossier d'inscription est à télécharger en pièce jointe, et devra comporter :

- une demande de participation au stage, rédigée sur papier libre, précisant le régime d'hébergement (internat ou externat) et les motivations du candidat (1 page maximum).
- un engagement (annexe 1).
- un état des services (annexe 2).
- l'avis du supérieur hiérarchique direct du candidat (annexe 3).

Les candidats devront remplir et retourner ces dossiers :

Auprès de l'I.E.N. de la circonscription ou à l'I.E.N spécialisé pour le :

Lundi 15 décembre 2014, délai de rigueur.

Les I.E.N. les transmettront sous le présent timbre pour le :

Vendredi 19 décembre 2014.

Pour le Directeur académique
Le Secrétaire Général

signé

Vincent LASSALLE

Annexe I

ENGAGEMENT

Je m'engage :

1°) à me présenter aux épreuves de l'examen du Diplôme de Directeur d'Etablissements d'Education Adaptée et Spécialisée à l'issue de l'année de stage.

2°) à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de Directeur d'Etablissements d'Education Adaptée et Spécialisée ou de Directeur Adjoint chargé de Section d'Education Spécialisée annexée à un collège vacant dans l'Académie.

A

le

Signature :

Annexe II

FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Académie de :

DSDEN de :

M. Mme Melle
(Nom et Prénom)

Né(e) le :

Etablissement d'exercice : Fonctions

Ancienneté des services au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :

Ancienneté générale dans l'adaptation et l'intégration scolaires au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (dates d'obtention) :

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

CAEI option :

date d'obtention :

CAPSAIS option :

date d'obtention :

Diplôme de psychologie scolaire

date d'obtention :

Diplôme d'Etat de psychologie scolaire

date d'obtention :

Autres certificats ou diplômes professionnels

date d'obtention :

Affectations successives du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

Adresse et Nature de l'Etablissement	Fonction Exercée	Période Du Au	Durée des services			Observations
			ans	mois	jours	

(1) Ecole Primaire : indiquer le handicap des élèves – SES de collège, ERA, IME, EPA, ERDP, CMPP, Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, etc...

Certifié conforme :

Le Recteur

Ou Le Directeur Académique

Annexe III

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT

(Cet avis rédigé et argumenté, portera sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles :

- présentation, expression et communication écrite et orale, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission de service publique.....etc)

L'Inspecteur de l'Education Nationale